



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 43298

## Texte de la question

M. Didier Mathus interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les évaluations nationales des élèves en classe de CM2. Ce questionnaire doit permettre de mesurer les acquis des élèves, en français et en maths, avant leur passage en 6e. Auparavant, des évaluations avaient lieu en début d'année en CE2 et 6e pour dresser un bilan et mettre éventuellement en place un dispositif particulier d'aides. Pourtant, les évaluations telles qu'elles sont imposées cette année ne répondent plus à cet objectif. En janvier, le programme n'a en effet pas été vu dans son ensemble et les questions posées ne prennent pas en compte cet état de fait. Le système de correction, à savoir réussite ou échec, est trop restrictif puisqu'il ne permet d'apporter aucune nuance dans la notation. La possibilité de publication de ces résultats va également renforcer la concurrence entre les établissements. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de remédier à l'incohérence de ces évaluations en CM2 afin de favoriser l'apprentissage de nos enfants dans de bonnes conditions d'enseignement.

## Texte de la réponse

Le choix de faire passer les évaluations de CM2 en janvier s'explique par la nature même de ces évaluations : outil pédagogique avant tout, elles doivent permettre d'aider les enseignants à repérer les connaissances mal maîtrisées par les élèves et d'optimiser ainsi l'aide personnalisée qui pourra leur être apportée. Des évaluations passées en fin de CM2 ne pourraient répondre à cet objectif. En outre, toutes les notions exigibles en fin de CM2 et évaluées en janvier, à l'exception de la division d'un nombre décimal par un entier, et de la reconnaissance du plus-que-parfait, ont été abordées en CM1, voire en CE2. Aussi, le nombre des questions qui n'avaient pas été vues ou revues en CM2 au moment de l'évaluation était-il, par définition, extrêmement limité. Les livrets d'évaluation ont été conçus en collaboration étroite avec des maîtres ayant des élèves en responsabilité. Ils se nourrissent d'expériences très concrètes. Les exercices ont été testés sur un échantillon de plus de 1 650 élèves répartis dans tous les secteurs (région parisienne, province éducation prioritaire, secteur rural). L'ensemble de ces tests a permis de nombreux ajustements. En ce qui concerne la méthode d'évaluation retenue, il convient de préciser que, pour certaines questions, plusieurs bonnes réponses étaient demandées dès lors qu'il s'agissait d'évaluer la maîtrise automatisée d'une compétence. C'est par exemple le cas des tables de multiplications qui doivent être sues complètement et sans erreur à ce niveau de classe. Dans ce cas, si le code 1 correspond à la réponse attendue, le code 0 ne signifie pas que la réponse est fautive mais que l'élève ne maîtrise pas la connaissance ou de la compétence évaluée. Pour l'analyse fine des erreurs, nécessaire à la définition d'aides individualisées pour remédier aux difficultés repérées, les enseignants doivent se reporter aux cahiers de l'élève. Il faut rappeler à cet égard que ce ne sont pas les évaluations qui placent les élèves en difficulté mais bien le fait de ne pas maîtriser les connaissances et compétences attendues. La consultation sur Internet des évaluations a effectivement été possible quelques jours avant l'épreuve à la suite de l'indélicatesse d'un collectif mal identifié. Cet acte regrettable, qui n'a été relayé par aucune organisation ou association, n'a pu prendre une ampleur suffisante pour nuire au bon déroulement des épreuves. En outre, l'immense majorité des parents a compris que l'évaluation était avant tout un outil pédagogique au soutien de l'amélioration des

résultats des élèves et ils n'ont pas engagé leurs enfants dans une préparation des évaluations qui n'aurait pu que les priver de l'aide personnalisée dont ils auraient besoin au vu des compétences et connaissances réellement maîtrisées. Enfin, il faut souligner qu'à partir de ces évaluations, les enseignants pourront mettre en place les aides destinées aux élèves qui ne maîtriseraient pas les compétences et connaissances attendues. Ces aides prendront la forme d'aides, individualisées, de stages de remise à niveau en français et en mathématiques de programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), voire d'une intervention des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) en cas de très grande difficulté scolaire. C'est pourquoi le ministère de l'éducation nationale n'envisage pas de remettre en cause cet outil nouveau que constituent les évaluations et qu'enseignants et parents d'élèves apprécient. Naturellement, s'agissant d'un protocole d'évaluation mis en oeuvre pour la première année, le ministère de l'éducation nationale tirera toutes les conséquences des résultats obtenus par les élèves ainsi que des remarques faites par les inspecteurs et les enseignants dans la perspective de la réalisation des protocoles de l'année prochaine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Mathus](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43298

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mars 2009, page 1961

**Réponse publiée le :** 30 juin 2009, page 6578